

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Morgane Gauthier, Anne Mahrer,
Guy Mettan, Gabriel Barrillier*

Date de dépôt: 27 mars 2007

Proposition de motion

Installation de boucle à induction magnétique dans la salle du Grand Conseil pour malentendants

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la loi sur l'intégration des personnes handicapées (K 1 36);
- que notre salle du Grand Conseil n'a pas d'équipement pour les malentendants;
- qu'il y a près de 35 000 personnes malentendantes à Genève;

invite le Conseil d'Etat

à étudier la possibilité d'installer une boucle à induction magnétique dans la salle du Grand Conseil ainsi que dans les tribunes de celle-ci.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le but de cette motion est simple : le Grand Conseil doit être cohérent avec les lois qu'il vote et montrer l'exemple ; il se doit donc d'adapter ses locaux aux personnes souffrant de handicap.

En effet, dans son article 4, la loi sur l'intégration des personnes handicapées – votée à l'unanimité du Grand Conseil – pose comme principe que « l'Etat encourage et soutient des actions ayant pour but de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées ».

Le fait d'installer une boucle magnétique – matériel peu onéreux et qui se prête particulièrement bien à une salle équipée de microphones – s'il ne va pas répondre aux besoins de l'ensemble des personnes handicapées, donnera déjà aux personnes malentendantes ou sourdes qui le désirent – tous partis confondus – la possibilité de participer aux débats du Grand Conseil, et, *in fine*, de voter elles-mêmes des lois qui les concernent au premier chef.

En 2003, Genève avait de loin été le canton suisse le mieux disposé à l'égard de l'initiative populaire « droits égaux pour les personnes handicapées », cela avec 60% des votes favorables. Il faut dire que cette initiative avait reçu l'appui de tous partis de l'Entente et de l'Alternative, avec un mot d'ordre unanime, même si elle ne fut, *in fine*, acceptée que par les cantons de Genève, du Jura et du Tessin.

Ce plébiscite genevois – tant du côté des politiques que de la part de la population – parle en faveur de l'acceptation de cette motion, qui est par ailleurs bien plus modeste que l'initiative susmentionnée. Elle devrait, logiquement, également faire l'unanimité au sein de notre Conseil, et emporter l'adhésion de toute personne qui est en faveur de la promotion de la responsabilité individuelle et d'une participation pleine et entière des citoyens et citoyennes à la vie politique de notre canton.

En effet, aujourd'hui, Genève compte plusieurs dizaines de milliers de personnes malentendantes. Il serait regrettable de leur interdire l'accès à l'assemblée du Grand Conseil, alors que l'installation d'une boucle magnétique peut se faire rapidement et à coût réduit.

Par conséquent, les motionnaires vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette motion au Conseil d'Etat pour que cet équipement puisse être rapidement installé.